

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2008

présenté par
Mme Riotton

ARTICLE 5 BIS AB

Après le mot :

« publiques, »,

rédiger ainsi la fin de cet article :

« les mots : « aux associations de soutien scolaire » sont remplacés par les mots : « , aux associations de soutien scolaire, aux associations reconnues d'utilité publique ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.